



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
VERSAILLES-SUD

République Française
MAIRIE de CHATEAUFORT

**COMPTE - RENDU
DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 JUIN 2014**

La séance est ouverte à 20h45.

Etaient présents : M. P. PANNETIER, Mme P. GISLE, M. P. BERQUET, Mmes MURGADELLA, D. MARIOT, MM. E. NIVET, Y. GOUNOT, Mme F. FORZANI, MM. A. POULLOT, B. LERISSON, Mme N. THERRE, M. C. LE DANTEC, Mmes C. FERNANDES, J. MAHLMANN.

Absent excusé : M. E. DUPONT, pouvoir à M. P. BERQUET

Secrétaire de séance : Mme S. MURGADELLA

1/ Autorisation donnée au Secrétaire de Mairie d'assister aux séances du conseil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la Secrétaire de Mairie à assister aux séances du conseil municipal, sans participer aux délibérations.

2/ Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 28 mars 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de séance du conseil municipal du 28 mars 2014.

3/ Délégations du conseil municipal au maire : rectification

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord pour fixer les limites ou conditions des délégations données par le conseil municipal au maire dans les domaines suivants :

- 2° détermination des tarifs de différents droits, sans limite
- 10° aliénation de gré à gré des biens mobiliers limitée à 4600€
- 21° exercice du droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme : sur tout le périmètre de la Commune

4/ Délégation par le Conseil Municipal au Maire – marchés publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

D'autoriser le maire, pour la durée de son mandat, à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, qui peuvent être passés selon une procédure adaptée, dans les conditions définies par le Code des Marchés Publics, lorsque le montant estimé du besoin est inférieur aux seuils suivants :

- 207 000 € HT pour les fournitures et les services
- 5 186 000 € HT pour les travaux,

Dans la limite des crédits inscrits au budget ;

5/ Désignation de représentants au SIVOM - rectification

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE comme délégués titulaires pour représenter la commune au SIVOM :

Mme D. MARIOT, titulaire

Mme J. MAHLMANN, titulaire

6/ Désignation des représentants aux commissions thématiques du Parc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 :

Le Conseil municipal souhaite être représenté dans les 8 commissions de travail thématiques suivantes :

- Agriculture, forêt
- Biodiversité et environnement
- Communication et animation
- Développement économique et énergie (développement des filières des énergies renouvelables, hors éco-habitat)
- Education à l'environnement et au territoire

- Patrimoine et culture
- Architecture, urbanisme et paysage (dont l'éco-habitat)
- Tourisme, liaisons douces, déplacement durables

ARTICLE 2 :

Le Conseil Municipal désigne, les représentants aux commissions thématiques du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse comme suit :

COMMISSION	TITULAIRE	SUPPLEANT
Agriculture, forêt	M. Bernard LERISSON	Mme Nathalie THERRE
Biodiversité et environnement	Mme Nathalie THERRE	M. Bernard LERISSON
Communication et animation	M. Yonel GOUNOT	Mme Sandrine MURGADELLA
Développement économique et énergie (développement des filières des énergies renouvelables, hors éco-habitat)	M. Patrice PANNETIER	M. Alain POUILLOT
Education à l'environnement et au territoire	Mme Sandrine MURGADELLA	Mme Françoise FORZANI
Patrimoine et culture	Mme Christine FERNANDES	Mme Danièle MARIOT
Architecture, urbanisme et paysage (dont l'éco- (habitat)	M. Alain POUILLOT	M. Patrice BERQUET
Tourisme, liaisons douces, déplacements durables	M. Etienne DUPONT	Mme Patricia GISLE

7/ Commission communale des impôts directs – proposition de liste

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROPOSE à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux la liste ci-après pour la composition de cette commission

Titulaires	Adresse	Suppléant	Adresse
M. WALTSBURGER Bernard	1 ruelle des Marnières – 78117 Châteaufort	M. LABARRE Myriam	24 rue de la Perruche – 78117 Châteaufort
Mme MORMICHE Pascale	11 rue de la Tour – 78117 Châteaufort	Mme ESPALIOUX Geneviève	8 chemin du Clos de la Grange – 78117 Châteaufort
M. MARIOT Daniel	9 route de Gif – 78117 Châteaufort	Mme SCHMITT Claudine	12 rue des Orfèvres – 78117 Châteaufort
Mme MARINOVIC Gisèle	7 route de Gif – 78117 Châteaufort	M. DANSAC Gilles	23 allée du Coteau – 78470 Saint Rémy les Chevreuse
M. BLANC Stéphane	9 rue de la Croix des Mortiers – 78350 Les Loges en Josas	Mme MURGADELLA Sandrine	11 chemin des Réservoirs – 78117 Châteaufort
M. LEPAUVRE Claude	15 impasse de la Longue Mare – 78117 Châteaufort	M. DUPONT Etienne	5 chemin Herbu – 78117 Châteaufort
M. ELICHIRY Lucien	19 rue d’Ors – 78117 Châteaufort	M. NIVET Emilien	13 chemin des Réservoirs – 78117 Châteaufort
M. CHAMBERT- LOIR Olivier	2 chemin Herbu – 78117 Châteaufort	M. COQUET Francis	3 place des 10 toises – 78117 Châteaufort
M. BOUCHAIN Lionel	38 rue d’ors – 78117 Châteaufort	Mme THORAVAL Michèle	3 chemin des Réservoirs – 78117 Châteaufort
Mme MONDON Laurence	1 route de Gif – 78117 Châteaufort	M. DEVOS Alain	59 rue de la Perruche – 78117 Châteaufort

8/ Vote de la décision modificative n° 1 – Assainissement 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DECIDE de voter la décision modificative n° 1 de l’assainissement 2014, laquelle se résume comme suit :

Section d’Exploitation

Equilibrée en dépenses et recettes à : - **2 175.68€**

Section d’Investissement

Equilibrée en dépenses et recettes à : - **2 175.68€**

9/ Répartition du produit des concessions funéraires entre les différents budgets

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer la totalité de ce produit au profit du budget communal. **MODIFIE** l'article 11 du règlement du cimetière prenant en compte la répartition du produit des concessions funéraires.

10/ Subvention à la crèche associative Les Nobletins de Toussus le Noble

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 30 000€ à l'Association « Les Nobletins » de Toussus le Noble. **DIT** que les crédits sont inscrits à l'article 62-28 du budget primitif 2014 de la Commune.

11/ Indemnité de conseil 2013 à Mme Sylvie Bierjon Trésorier Principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas accorder l'indemnité de conseil attribuée au Trésorier Principal Mme Sylvie BIERJON.

12/ Contribution 2014 à la cellule d'animation des contrats de bassin « Rémarde amont et « Yvette amont »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 3 Abstentions (Mme S. MURGADELLA, M. C. LE DANTEC, Mme C. FERNANDES)

INSCRIT en dépense la contribution 2014 de la commune à la cellule d'animation pour un montant de 247€.

13/ Prise en charge de nuitées pour les professeurs des écoles lors de l'organisation de sorties scolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de prendre en charge les nuitées lors de l'organisation des séjours par les instituteurs et professeurs des écoles dont le montant est fixé à 26,48€.

14/ Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Général des Yvelines pour la mise en conformité de l'assainissement de l'école primaire y compris la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ABROGE ses délibérations n° 2012/77 du 19 décembre 2012 et n° 2013/46 du Conseil Municipal du 3 juillet 2013. **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Général des Yvelines pour la mise en conformité de l'assainissement de l'école primaire y compris la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, au taux le plus élevé. **S'ENGAGE** à financer la part restant à la charge de la commune. **AUTORISE** le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

15/ Réalisation du projet de requalification de la RD 36 en une infrastructure multimodale entre Châteaufort dans les Yvelines et Palaiseau en Essonne – proposition d’acquisition de parcelles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

ACCEPTE la nouvelle proposition d’acquisition des parcelles ci-après pour un montant de 6 732,08€ (six mille sept cent trente-deux euros et huit centimes).

Parcelle	Lieudit	Superficie totale (m2)	Emprise (m2)
ZC 63	Ferme de la Grange	500	500*
ZC 52	Le Trou d’Argent	722	687
ZC 50	CR dit Chemin Herbu	2	2*
ZC 62	Ferme de la Grange	4 009	1291
ZC 65	Ferme de la Grange	274	274*
ZC 60	Ferme de la Grange	203	203*
ZC	CR dit Chemin Herbu		a : 530 b : 671

*Emprise totale

16/ Approbation de la modification du règlement intérieur du restaurant scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DONNE un avis favorable à la modification du règlement intérieur du restaurant scolaire joint à la délibération.

17/ Approbation de la modification du règlement intérieur de l’étude surveillée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DONNE un avis favorable à la modification du règlement intérieur de l’étude surveillée joint à la délibération.

18/ Approbation du règlement intérieur du temps des activités périscolaires (TAP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DONNE un avis favorable au règlement intérieur joint à la délibération.

19/ Avenant n° 2 au contrat de délégation de service public pour la gestion des accueils périscolaires et du centre de loisirs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DONNE l’autorisation au maire de signer l’avenant n° 2 modifiant la délégation de service public liant la commune de Châteaufort à l’association IFAC, pour respecter la continuité du service jusqu’à la fin des vacances de la Toussaint 2014.

20/ Exonération facultative de la taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'exonérer les catégories de construction ou d'aménagement suivantes :

- Les abris de jardin soumis à déclaration préalable

21/ Modification du taux de la taxe d'aménagement dans le secteur de la Ferme de la Grange

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 Abstention (Mme D. MARIOT)

DECIDE d'instituer

- sur le secteur précité délimité au plan joint, un taux de 10% pour :
La Ferme de la Grange (zone Uap du Plan Local d'Urbanisme)
- Dans le reste du territoire, le taux de la taxe d'aménagement n'est pas modifié et s'établit à 5%

DE REPORTER la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme concerné à titre d'information.

PRECISE que la présente délibération est valable pour une période d'un an. Elle est reconduite de plein droit pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée dans le délai prévu au premier alinéa de l'article L 331-14 du code de l'urbanisme. Elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

22/ Indemnité forfaitaire complémentaire pour élection

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer l'indemnité forfaitaire aux agents de catégorie A, pour les élections européennes soit : 300€

23/ Attribution d'un nom de l'espace, rue de Trappes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 4 Abstentions (Mme S. MURGADELLA, MM. Y. GOUNOT, A. POULLOT, C. LE DANTEC)

SOUHAITE attribuer le nom de « Espace Pégoud » situé rue de Trappes.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder l'acquisition d'une plaque commémorative.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à toute démarche administrative pour ce dossier.

24/ Participation financière classe nature du 16 au 20 juin 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SE PRONONCE favorablement sur la participation financière de la classe nature 2014 de l'école primaire, à hauteur de 30% du montant du séjour, plafonné à 100€/enfant.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

La séance est levée à 22h34

Le Maire,

Patrice PANNETIER